



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 7 FEVRIER 2020

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 13 janvier 2020,

En présence de 9 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

7 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, Mme Chanez HERBANNE, Mme Nadège LEFEBVRE, M. Alain LETELLIER

Membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

En présence également des 3 membres suppléants suivants :

M. Dominique DEVILLERS	suppléant de	M. Jacques DORIDAM
M. Jean-Luc BOURGEOIS	suppléant de	Mme Caroline CAYEUX
M. Jean-Luc SAUVE	suppléant de	M. Bruno MARCHETTI

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

M. Frans DESMEDT ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE

Etaient excusés :

M. Frédéric GAMBLIN, M. Alexis MANCEL, M. Jean CAUWEL, M. Didier RUMEAU, M. Daniel LECA, M. Philippe EYMERY, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, M. Frans DESMEDT, Mme Martine BORGEO, M. Eric de VALROGER, Mme Anne FUMERY.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2020 02/07-05 relatif à la négociation d'un avenant à la convention de DSP

Vu les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia transport devenu TRANSDEV ;

Vu la délibération CS SMABT 2019-12/13-03 du 13 décembre 2019 ;

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 17 FEV. 2020



CONSIDERANT que la démarche de réduction des émissions de CO2 est au cœur de l'action environnementale de l'aéroport ;

CONSIDERANT que le référentiel de la certification Airport Carbon Accreditation (ACA) attestera des réductions effectives des émissions de CO2 produites par l'aéroport de Beauvais-Tillé ;

CONSIDERANT que des investissements sont rendus nécessaires pour atteindre le niveau 2 de la certification ACA et qu'ils constitueront des biens de reprise avec reprise de valeur nette comptable ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité la conclusions suivante :

- AUTORISE la Présidente :

- à procéder aux travaux préalables nécessaires à la rédaction commune avec la SAGEB de l'avenant n°10 dit de sobriété énergétique,

- à réunir, en temps utile, les membres de la commission de délégation de service public (CDSP) pour l'examen des investissements fournis de façon détaillée par la SAGEB.



Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 17 FEV. 2020

